

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 2 du 13 au 17 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 27 au 29 octobre 2021 ;

Décident :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 4 ans, une Unité Mixte de Recherche intitulée : « Modèles de cellules souches malignes : applications thérapeutiques ».

Article 2 : Cette Unité est référencée pour l'Inserm U 1310.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Institut André Lwoff
Batiment CNRS et Lavoisier Inserm
7, rue Guy Moquet
94805 Villejuif Cedex

Article 4 : l'Unité est administrativement rattachée pour l'Inserm à la délégation régionale Inserm Paris-IDF Sud.

Article 5 : Monsieur Ali TURHAN est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA
RECHERCHE MEDICALE**



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY



Pour la Présidente et par Délégation

